

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021 À 18 H 00**

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

**ABSENTS/EXCUSES** : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DARSAUT

---

Madame Emilie DARSAUT est désignée secrétaire de séance, elle procède à l'appel des présents.

Monsieur le Maire constatant le quorum atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 septembre 2021 est soumis aux votes.

**Le procès-verbal est adopté par 29 voix pour – 1 contre – 3 abstentions.**

**Communication :**

- Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 14 décembre 2021 à 18 H

**Lecture des décisions :**

21-48	Contrats de maintenance et hébergement du site internet de la ville d'Orthez <b>Attribution des marchés à la Société AYALINE pour un montant de 920 € HT</b>
21-49	Signature d'une convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale relative à l'appel à projets pour « un socle numérique dans les écoles élémentaires »
21-50	Signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux communaux à titre gracieux au profit de l'IME Francis Jammes <b>Mise à disposition de plusieurs espaces scolaires à l'école de la Chaussée de Dax</b>
21-51	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Théâtre Francis Planté <b>Avenant au marché d'un montant de 17 138,55 € HT fixant la nouvelle rémunération à hauteur de 94 868,55 € HT</b>
21-52	Permis de jardiner : occupation d'occupation temporaire du domaine publicitaire <b>Gratuité de l'occupation temporaire du domaine public pendant 3 ans</b>
21-53	Signature d'une convention relative à la mise à disposition du matériel de musique à titre gracieux au profit de l'association « Saxalf-Performance » <b>Prêt d'un saxophone soprano</b>
21-54	Fourniture, location et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions <b>Attribution des lots 1 (8 000 € HT) et 2 (4 899,96 € HT) à la Société Béam Bureautique</b>
21-55	Fourniture, location et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions <b>Attribution du lot 3 (4 595,16 € HT) à la Société SHARP</b>

L'ordre du jour est abordé :

**Adhésion de la ville de d'Orthez/Sainte-Suzanne à « Sites & Cités remarquables de France » (Rapporteur – Monsieur le Maire)**

**Monsieur DELTEIL** « Cette première délibération est l'adhésion à une association visant à aider à la protection de valorisation du patrimoine. Nous sommes attachés au patrimoine très riche d'Orthez et à sa mise en valeur. Tout doit être mis en place pour permettre sa connaissance au grand public, que ce soit la Tour Moncade, les remparts, le Pont Vieux, qui est l'un des rares ponts de défense existant en France, la salle mythique de la Moutète. Si cette adhésion peut contribuer à renforcer l'attractivité d'Orthez, alors tout doit être fait. C'est pour cette raison que je voterai pour cette délibération. Que je l'ai souligné lors du dernier Conseil municipal, l'attractivité d'une commune c'est avant tout ses services publics municipaux, ses écoles, ses collèges et lycées, son réseau routier, son réseau ferroviaire et son hôpital, comme Orthez qui a la chance d'en avoir un. Or, le SMUR et les urgences ont été fermés à plusieurs reprises..... »

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur DELTEIL de rester sur l'ordre du jour. Les délibérations d'un Conseil municipal ne font pas l'objet d'interprétation pour dériver sur d'autres sujets. S'il n'y a pas d'intervention relative à cette délibération, le reste est hors sujet.

**Monsieur DELTEIL** « Je ne sais pas si je suis hors sujet mais quand vous interdisez, comme lors du dernier Conseil municipal, à un certain nombre de conseillers de prendre la parole sur la question de l'Hôpital, il semble nécessaire à un moment donné que ce débat puisse avoir lieu. Je regrette, pour une fois, qui vous ayez supprimé la vidéo de façon à ce que les citoyens puissent être aussi acteurs de cette situation là. »

**Monsieur le Maire** rappelle à Monsieur DELTEIL qu'il avait la possibilité d'aborder cette question différemment dans l'ordre du jour y compris en posant dans les formes, une question orale ou une question écrite. Il n'y a donc pas lieu de changer l'ordre du jour tel qu'il est arrêté.

**Monsieur CONEJERO** « Ayant retenu la leçon du dernier Conseil municipal, je ne suis pas intervenu avant que vous ouvriez l'ordre du jour. J'ai voté contre le dernier compte rendu pour la simple raison que, comme l'évoquait Monsieur DELTEIL, il y a eu une demande d'intervention sur l'hôpital que vous avez refusé et tout ceci n'apparaît pas dans le compte rendu. Une question écrite vous avez été envoyée par Monsieur BERGES, il n'y fait pas mention et il n'y a pas eu de réponse. »

Monsieur le Maire rappelle, après confirmation de son secrétariat, que la question n'avait pas été formulée comme une question pour le Conseil municipal. Si cela avait été précisé, elle aurait été inscrite dans les questions orales comme celle qui est inscrite pour cette séance qui sera abordée à la fin de l'ordre du jour.

**Monsieur CONEJERO** « Compte tenu que vous ne souhaitez pas que l'on parle de l'hôpital, quand est-ce que nous pourrons en parler ? »

Monsieur le Maire indique que chacun en parle avec sa méthode.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Reversement du produit de la taxe d'aménagement à la CCLO (Rapporteur – Monsieur le Maire)**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la présentation de ce point en conseil communautaire, il avait été décidé de voter contre cette répartition de la taxe de l'aménagement pour les raisons suivantes : il y a un désaccord, non pas sur le principe de reversement mais sur leur proportionnalité. La ville d'Orthez, à la différence, assume énormément d'équipements publics et de charges de centralité. Il n'y a pas proportionnalité de la contribution de la taxe d'aménagement une fois partagée les dépenses réelles d'investissement. D'autre part, la double peine vient du fait qu'une fois qu'il y a eu des transferts de compétences, comme la crèche, le fonctionnement de celle-ci est assumé par un prélèvement sur les dotations de compensation d'Orthez. C'est comme ça que les transferts de charges se font. La ville d'Orthez participe déjà, alors que ses voisines ne le faisaient pas puisqu'elles n'avaient pas de crèche, au fonctionnement des crèches. Lors du transfert des Musicales, il n'y a pas eu de transfert en retour de l'emprunt sur le bâtiment. Il précise qu'il a écrit plusieurs fois à la CCLO pour rattraper cette erreur qui a été commise en 2015. De façon durable, la ville n'aura plus cette ressource y compris pour entretenir les bâtiments. Il y a une disparité entre les villes centres qui assument ces charges et les communes voisines qui ne les assumaient pas, par ce transfert de taxe d'aménagement. Il avait été mis en œuvre des tarifs différenciés à usage des orthéziens et des non orthéziens pour essayer de rattraper ce décalage. Là où il y a une difficulté, c'est qu'il n'y a pas la possibilité de différencier ces pourcentages en fonction des cas. On ne peut pas les ajuster pour prendre en compte chacun de ces différences. Ces taux, votés par le conseil communautaire majoritairement, s'appliqueront à rebours pour la commune dès qu'il y aura d'instauré un plan local d'urbanisme intercommunal. A ce moment là, ce qui est non obligatoire aujourd'hui sera transféré de façon obligatoire et en totalité à la CCLO. C'est la CCLO à rebours qui transférera sur les deux premiers points 20 % aux communes et sur le dernier point 60 %. Il demande de suivre l'avis majoritaire du conseil de la CCLO même s'il n'est pas d'accord avec les clés de répartition car on ne peut pas faire œuvre commune sur un territoire en restant sur le bord du chemin et en refusant cette délibération. La CCLO sera amenée dans les années qui viennent à un certain nombre de travaux sur le territoire. Certains sont déjà engagés de façon importante. Ce sont des sommes qui manqueront et qui seront compensées par les dotations de compensation qui viendront irriguer la globalité des investissements.

**Monsieur CONEJERO** « Tant mieux si vous révisez votre position par rapport à votre vote du 6 septembre. Je considère que vous aviez commis une erreur ce jour-là en votant comme vous l'aviez fait. Ce soir vous évitez une faute en votant cette délibération. Vous avez dit que lors du vote de septembre, tout le monde n'y était pas mais tous ce qui étaient présents ou représentés avaient voté pour sauf la majorité d'Orthez. En ce qui nous concerne, le 6 septembre nous avons voté pour et ce soir nous confirmerons. »

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Ouvertures dominicales des commerces (Rapporteur – Céline LEMBEZAT)**

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DM 2 – Budget principal ville (Rapporteur – Marc DESPLAT)**

**Monsieur BERGES** « C'est bien d'éviter d'emprunter mais à force d'affecter les quelques recettes disponibles à l'épuration des dettes, on ne pourra plus disposer d'un budget pour l'investissement. Or, comme toute entreprise, une ville qui n'investit pas est une ville qui se meurt à court et moyen termes. »

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de la ville à emprunter auprès des établissements financiers. C'est bien d'emprunter quand on a la possibilité de rembourser. C'est bien d'emprunter quand on a les indicateurs au beau fixe comme à l'intercommunalité. C'est bien d'emprunter mais pas à n'importe quel prix.

**Monsieur CONEJERO** « Je constate au travers de cette délibération, que nous avons encaissé une rentrée exceptionnelle de 450 000 € suite à l'incendie de la Minoterie et que cette somme va venir couvrir une augmentation des charges de fonctionnement. Quand serait-il si nous n'avions pas encaissé cette rentrée exceptionnelle pour couvrir l'augmentation de ces charges ? Il me semble que financer le quotidien, c'est à dire le fonctionnement, par des rentrées exceptionnelles, traduit un léger manque d'anticipation. »

Monsieur le Maire indique qu'au mois de mars quand le budget a été voté on ne pouvait pas savoir que les fluides allaient augmenter de façon drastique et que les charges à caractère général allaient également augmenter. Sur la somme perçue, il y a un virement de 370 000 € à la section investissement. Ce n'est pas pour les charges courantes. Pour le reste, le budget est contenu même si on retrouve des dépenses supplémentaires notamment liées au centre de vaccination.

**Monsieur CONEJERO** « Il y a bien deux lignes d'augmentation de charges de fonctionnement pour 200 000 €. Tout n'est pas financé par la rentrée exceptionnelle, on est d'accord, mais quand même. Je vous rappelle que j'avais voté contre votre budget. Compte tenu que nous avons voté contre, toutes les délibérations qui vont porter sur le budget, nous nous abstenons et nous nous laisserons gérer. »

Ce rapport est adopté par 26 voix pour – 7 abstentions.

#### **DM1 – État spécial de Sainte-Suzanne (Rapporteur – Marc DESPLAT)**

Ce rapport est adopté par 26 voix pour – 7 abstentions.

#### **DM1 – Budget annexe transport (Rapporteur – Marc DESPLAT)**

Ce rapport est adopté par 26 voix pour – 7 abstentions.

#### **DM1 – Budget annexe location de bâtiments (Rapporteur – Marc DESPLAT)**

**Monsieur BERGES** « *Je vois qu'il y a des études à venir. Pouvez-vous nous en parler un peu plus ?* »

**Monsieur le Maire** indique que dans le cadre de Petites Villes de Demain, il y a la possibilité de réfléchir sur l'occupation de l'espace public des différents bâtiments et de solliciter des études portées par des partenaires financeurs (banque de territoire, ville, CCLO, Département, Région, Etat). Il rappelle qu'il y a un projet inscrit c'est celui de réaliser une maison des associations au niveau de la rue Lapeyrère, en dessous de l'école de musique, de façon à offrir un lieu à la fois qui soit rationnel mais propre, à réaliser des économies de structure, d'énergie de façon à rassembler l'essentiel des associations. Il y a un projet urbanistique, cela dépasse la seule étude sur un bâtiment avec l'ensemble du secteur qui, du temps du PLU, prévoyait la possibilité d'une liaison douce qui rejoignait les deux lacs pouvant passer par cet axe-là coupant l'axe patrimonial. C'est dans ce cadre-là qu'a été inscrit la possibilité de revoir la structure et les espaces publics qui entourent cette maison. Ce qui est attendu de cette étude, c'est la confirmation des propositions qui pourraient donner un éclairage nouveau sur le secteur et arranger ou diversifier ce que la ville y projette.

**Monsieur BERGES** « *Ces études seront financées par le dispositif Petites Villes de Demain ?* »

**Monsieur le Maire** répond que les études sont à la charge de la ville et qu'un financement est recherché à chaque fois que c'est possible mais les subventions diminuent de façon drastique. Il espère bien avoir des subventions mais rien n'est acquis contrairement aux promesses d'il y a quelques mois.

**Ce rapport est adopté par 26 voix pour – 7 abstentions.**

#### **DM1 – Budget annexe restauration (Rapporteur – Marc DESPLAT)**

**Monsieur CONEJERO** « *A la lecture de la délibération, vous nous informez qu'une subvention d'équilibre sera versée de 40 000 € supplémentaires au budget de la restauration en plus de ce qui avait été prévu au budget primitif. Pouvez-vous nous rappeler le montant de la subvention qui avait été prévu dans le budget primitif pour le restaurant ?* »

**Monsieur DESPLAT** indique qu'il n'a pas le montant en tête mais il le précisera à Monsieur CONEJERO. Lors de l'élaboration du budget primitif 2021, les dépenses et les recettes de fonctionnement avaient été sensiblement minorées pour tenir compte du COVID. C'est à cause de la reprise d'activité que cette majoration est faite.

**Monsieur CONEJERO** « *On en était à 640 000 € avec 100 000 € de plus que l'année précédente donc on finira l'année à 680 000 €.* »

**Monsieur le Maire** indique que cela ne change rien à la nécessité d'augmenter. C'est un service public absolument essentiel.

**Ce rapport est adopté par 26 voix pour – 7 abstentions.**

#### **Bilan des acquisitions et cessions 2020 (Rapporteur – Jean-Jacques SENSEBE)**

**Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **Répartition des charges indirectes ou partagées 2021 – CCAS (Rapporteur – Joëlle BAYLE-LASSERRE)**

**Monsieur le Maire** rappelle que c'est à la fois pour avoir une lecture la plus précise possible du coût horaire de façon à l'afficher au niveau du Conseil Départemental qui est l'un des principaux financeurs du service d'aide à domicile et de pouvoir avoir une lecture la plus précise pour appeler la participation des communes qui ont conventionné avec la ville puisque ne disposant pas de CCAS mais bénéficiant du service d'aide à domicile pour qu'elles puissent concourir à due proportion et à juste proportion.

**Monsieur CONEJERO** « *Comme les autres délibérations, nous nous abstenons. Je voudrais m'adresser aux deux élus de Sainte-Suzanne. Je suis surpris que sur un budget que vous n'avez pas validé, que vous votiez pour les avenants. Vous n'avez pas validé le principe du budget global et vous validez par un vote favorable les avenants qui viennent de nous être présentés. Pouvez-vous m'expliquer ?* »

**Madame BEUSTE** indique qu'au niveau des investissements, le Conseil consultatif est obligé de valider cet avenant car le préfabriqué des cyclos est en très mauvais état donc il faut le démolir.

**Ce rapport est adopté par 28 voix pour – 5 abstentions.**

#### **Contrat d'apprentissage (Rapporteur – Alice BOUBARNE)**

**Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **Recrutement sur deux emplois correspondant à des accroissements temporaires d'activité (Rapporteur – Jean-Louis GROUSSET)**

**Monsieur CONEJERO** « *Nous voterons cette délibération. Puisque celle-ci comprend les termes de démocratie et proximité, j'aimerais que la vidéo du Conseil municipal puisse continuer car quand les conseils municipaux étaient filmés, il a été constaté des pics de 100 à 150 personnes regardant le conseil. Ce soir, il n'y a que 3 personnes. La démocratie passe aussi par le nombre et l'avantage de le filmer c'est que tout le monde peut regarder le conseil quand il le veut. Ouvrir notre conseil au plus grand nombre, cela me semble intéressant.* »

**Monsieur le Maire** rappelle que le fait de filmer les conseils municipaux était pour assurer la publicité des débats car le public et la presse ne pouvaient pas accéder à la salle afin de respecter les jauges sanitaires. Même s'il n'y a pas l'intégralité des débats en vidéo, il y a le compte rendu et le retour qu'en font les deux organes de presse écrites locaux qui permettent aux citoyens d'en avoir les meilleurs lignes. Ces moyens nécessitaient la présence d'agents supplémentaires. On ne peut pas reprocher une augmentation des charges d'un côté et vouloir s'abstenir de voter les budgets pour gérer les difficultés puis réclamer des dépenses supplémentaires.

**Monsieur CONEJERO** « *Effectivement on est amené quelques fois à vous reprocher une augmentation des charges mais ce qu'on voudrait c'est qu'elles soient affectées au bon endroit.* »

**Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **Mise en place du Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour l'ALSH et le CLAE (Rapporteur – Jeanne LAMAZERE)**

**Monsieur le Maire** indique qu'il s'agit d'offrir un nouveau mode de paiement aux usagers.

**Monsieur MELIANDE** « *Il est dommage qu'il ait fallu attendre presque deux ans et de n'avoir aucune réponse pour présenter cette délibération. J'ose espérer que ce ne sont pas les contraintes budgétaires qui vous ont retenues pour les cotisations car les familles qui vont en bénéficier ont perdu pas mal d'argent.* »

**Monsieur le Maire** précise qu'elle n'aurait pu ne jamais arriver.

**Monsieur LABENNE** « *Combien d'enfants cela concerne ?* »

**Monsieur le Maire** répond qu'il lui donnera la réponse une fois que les familles auront décidé de les utiliser. Ce n'est pas un moyen de paiement obligatoire.

**Monsieur CONEJERO** « *Je ne sais pas combien d'enfants sont concernés, mais ce qui est sûr c'est que votre réponse me choque Monsieur le Maire. Quand vous dites que cela n'aurait jamais pu arriver, cela fait deux ans qu'il y a des familles qui l'ont demandé sachant que le CESU permet une défiscalisation de la moitié du montant payé par les familles. Votre réponse me laisse de marbre. Cela aurait dû être réalisé le plus tôt possible de manière à permettre aux familles de bénéficier de cet avantage fiscal.* »

**Monsieur le Maire** indique qu'il n'y a pas une volonté de spolier qui que ce soit. Cela concernait un nombre très limité, on verra s'il y a plus d'une famille qui profitera de ce dispositif.

**Madame DOMBLIDES** « *Je pense qu'un courrier à chaque famille serait le bienvenu car certaines ne sont pas au courant.* »

**Monsieur le Maire** précise qu'il est évident que la publicité autour de ce moyen de paiement sera réalisée au même titre que pour les autres moyens de paiement.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Conventions THD64 – Mise à disposition de terrains pour l'installation d'équipements techniques : Sous Répartiteur Optique (SRO) (Rapporteur – Jacques LABORDE)**

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Syndicat de Grèchez – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement (Rapporteur – Jean-Jacques SENSEBE)**

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Décision modificative n°2 – Budget assainissement - réajustements budgétaires 2021 (Rapporteur – Jean-Jacques SENSEBE)**

Ce rapport est adopté par 29 voix pour – 4 abstentions.

**Dégrèvements (Rapporteur – Jean-Pierre CARRERE)**

**Monsieur CONEJERO** « *Même si cette délibération impacte le budget et les finances, nous allons voter pour le principe de dégrèvement lorsque cela est nécessaire.* »

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**Question de Monsieur BERGES** « *Monsieur le Maire, attendue depuis quatre décennies, la rocade reliant la zone des Soams à la Zone Industrielle de Louis doit être mise en chantier avant la fin de 2021. Passé ce délai, les autorisations administratives seront caduques. Où en est le financement prévu par la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne pour la concrétisation de ce projet structurant ? Pouvez-vous nous confirmer que ce dossier de contournement sera bien validé avant la date butoir du 31/12/2021 ?* »

**Monsieur le Maire** « *Je ne reviendrai pas sur l'engagement des uns et des autres au cours des différents scrutins électoraux de ces 10 dernières années. Après avoir rencontré le président du Conseil Départemental en janvier 2018 pour relancer ce dossier, j'ai été à l'initiative des rencontres du 9 décembre 2019 et du 17 janvier 2020 qui réunissaient le Conseil Départemental, la CCLO et la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne. Je suis satisfait, y compris aujourd'hui, que ce dossier fasse l'objet d'une attention collective et que nos collectivités parlent enfin d'une même voix pour souligner l'importance de ce contournement. C'est ce que notre dernière réunion à la mairie d'Orthez début 2021 avait mis en lumière. Par rapport aux autorisations, la DUP de la Préfecture court davantage qu'avant le terme du 31 décembre 2021, donc ce n'est pas toutes les autorisations qui tombent mais seulement une préconisation environnementale. Le financement du barreau centre, selon les compétences de chacun, revient au Conseil Départemental à 100 %. Cet engagement a été rompu par le Conseil Départemental qui a unilatéralement déclassé le barreau centre du contournement en desserte locale. Néanmoins, de façon à ce que ce dossier entre enfin dans une phase de réalisation, je vous informe que je me suis engagé à participer au financement à hauteur de 10 % du coût présenté, soit 600 000 € selon les mêmes modalités que pour la réalisation du diffuseur de la Virginie en souhaitant un calendrier permettant un étalement des versements sur plusieurs années. Je l'ai exprimé lors de nos rencontres. La ville a une capacité d'investissement réduite. La validation de ce dossier appartient au Conseil Départemental. Il avait la possibilité depuis deux ans de le valider à chaque mois de décembre, avant les instructions budgétaires. De notre côté, nous avons mis en œuvre et réaliser tout ce qui était nécessaire pour que les conditions techniques et foncières soient réunies.* »

Séance levée à 19 H 11.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Affiché en mairie le  
Transmis aux élus le

15 NOV. 2021  
15 NOV. 2021